



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

COMMISSION POLITIQUE (PC)

Sous-commission sur les relations
transatlantiques (PCTR)

LE DÉFI NORD-CORÉEN À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE : IMPLICATIONS POUR L'OTAN

Rapport

par **Gerald E. CONNOLLY** (États-Unis)
Rapporteur

179 PCTR 18 F fin | Original : anglais | 18 novembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION	1
II.	LA MENACE NORD-CORÉENNE POUR LA SÉCURITÉ RÉGIONALE ET INTERNATIONALE.....	2
III.	LE RÔLE DE LA CHINE ET DE LA RUSSIE.....	5
IV.	L'USAGE DE LA FORCE	7
V.	AMÉLIORER LE RÉGIME DE SANCTIONS CONTRE LA RPDC : APPLICATION, CONTRÔLE ET RENFORCEMENT	7
VI.	L'OTAN ET L'INTERDICTION MARITIME	10
VII.	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	11
	BIBLIOGRAPHIE	13

I. INTRODUCTION

1. La Corée du Nord (République populaire démocratique de Corée – RPDC) pose des problèmes considérables pour la sécurité régionale et internationale. Malgré les récents gestes d'ouverture envers ce pays, la péninsule de Corée reste, par la situation qui y règne, un foyer potentiel de conflagration mondiale. Le rapporteur souligne que les événements qui se produisent dans la péninsule et la politique du régime de Pyongyang font peser une sérieuse menace de sécurité sur l'OTAN et ses partenaires. Il s'ensuit que l'Organisation et ses membres doivent s'investir davantage dans la recherche d'une parade à cette menace.

2. La précarité de la sécurité en Asie du Nord-Est a des conséquences immédiates pour celle des pays membres de l'OTAN. Outre les deux partenaires de cette dernière dans la région que sont la République de Corée et le Japon, la RPDC menace aussi directement les États-Unis. De surcroît, elle est désormais en mesure de faire peser une menace militaire crédible sur l'ensemble des Alliés. Comme le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, l'a souligné devant la Conférence de Munich sur la sécurité en 2018, « la Corée du Nord poursuit l'expansion de ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques, lesquels représentent une menace pour nous tous. Chaque Allié est désormais à portée de ses missiles ; Pyongyang est plus proche de Munich que de Washington. Nous devons donc exercer les pressions politiques et diplomatiques les plus fortes, sans oublier le recours à des sanctions économiques effectives, sur les autorités nord-coréennes pour obtenir d'elles l'abandon de leur programme nucléaire ». M. Stoltenberg a également déclaré que les programmes en question « constitu[ai]ent une menace d'ampleur mondiale qui exig[ea]it une parade d'ampleur mondiale » (Kelly, 2017). Au Sommet de Bruxelles de 2018, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Alliance ont exprimé leur solidarité sans faille à l'égard des partenaires de l'OTAN dans la région – l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Corée du Sud – et ont appelé tous les pays à continuer d'exercer sur la RPDC une pression décisive, notamment en appliquant intégralement les sanctions de l'ONU.

3. Par ailleurs, la RPDC a mis en place au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MOAN) des filières de trafic d'armes qui l'aident à financer ses programmes d'armements nucléaires – ce qui sape les efforts de non-prolifération nucléaire – et balistiques. Le trafic d'armes de petit calibre et de technologies propres aux missiles balistiques auquel Pyongyang se livre dans tout le Moyen-Orient compromet les intérêts de l'OTAN dans une stabilité régionale.

4. Le présent rapport dresse la liste des menaces émanant de la RPDC, puis montre comment la Chine et la Russie n'ont que guère contribué à désamorcer la crise, notamment par la façon dont elles ont sapé le régime de sanctions international. Il envisage la solution militaire (usage de la force) pour éliminer le péril, soulignant les lourdes conséquences potentielles d'un conflit sur la péninsule de Corée. Certes, il y a eu le récent sommet de Singapour entre le président des États-Unis, Donald Trump, et son homologue nord-coréen, Kim Jong-un, et d'autres démarches diplomatiques sont en cours, mais il reste à voir si la RPDC est disposée à renoncer à ses programmes d'armements nucléaires et balistiques, et si un règlement négocié peut aboutir. La communauté internationale devrait donc redoubler d'efforts pour éliminer cette menace. À cet égard, l'OTAN et ses membres devraient, selon le rapporteur, opter pour une posture plus innovante. Le monde doit garder à l'esprit les multiples violations d'accords nucléaires commises par Pyongyang et se tenir prêt à poursuivre la campagne d'isolement de la RPDC en l'absence de progrès vérifiables sur la voie de la dénucléarisation et du renoncement à tout comportement déstabilisateur. Ce rapport présente l'application et l'extension du régime de sanctions, de même que le renforcement du dispositif d'interdiction maritime, comme des domaines dans lesquels l'OTAN et ses membres peuvent apporter une contribution utile. Il servira de point de départ à une discussion au sein de la commission politique et a été mis à jour dans la perspective de la session annuelle de l'Assemblée.

II. LA MENACE NORD-CORÉENNE POUR LA SÉCURITÉ RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

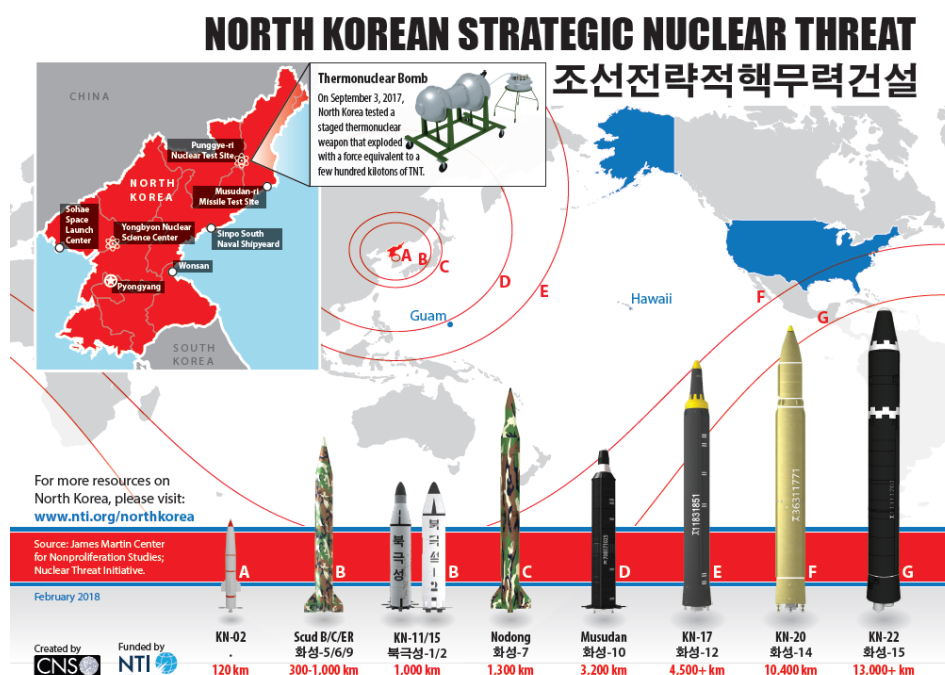
5. Le spectre d'un conflit plane sur la péninsule de Corée depuis le début de la guerre froide. Cependant, les récents progrès enregistrés par les programmes d'armements balistiques et nucléaires de la RPDC et la politique agressive du dictateur Kim Jong-un placent la péninsule en tête de l'agenda sécuritaire international.

6. La RPDC s'est longtemps tenue en retrait du régime international de maîtrise des armements. Elle s'est retirée du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en janvier 2003, n'a jamais adhéré au traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et a procédé depuis 2006 à six essais nucléaires d'une technicité toujours plus grande.

7. C'est en septembre 2017 que la RPDC a effectué son sixième essai ; selon Pyongyang, il s'agissait d'une bombe à hydrogène. Les services de renseignement estiment que l'arsenal nucléaire nord-coréen pourrait comprendre de 20 à 30 charges. Pour sa part, le département de la défense des États-Unis parle de plus de 50 charges.

8. Outre la multiplication des essais nucléaires enregistrée depuis l'arrivée au pouvoir de Kim Jong-un, la RPDC a donné un coup d'accélérateur à son programme d'essais de missiles balistiques. Elle a effectué plus de 80 essais depuis 2012. En 2017, elle a procédé à 20 lancements de missiles de ce type, dont trois missiles balistiques intercontinentaux (ICBM). Les services de renseignement états-unis pensent que ce pays est désormais en mesure de fabriquer des moteurs de missiles balistiques perfectionnés et qu'il n'est donc plus tributaire de leur importation (Groupe d'experts de l'ONU, 2018).

9. Le dernier en date des essais de missiles (en novembre 2017) a marqué le franchissement d'une étape majeure du programme balistique. Le missile, un *Hwasong-15*, a volé à une altitude de 4 475 km pendant 53 minutes. Sa portée serait de 13 000 km. Le département de la défense en est arrivé à la conclusion que la RPDC progresse régulièrement dans l'acquisition des compétences techniques requises pour la reconfiguration d'une charge nucléaire en vue de son installation sur un missile balistique à longue portée.



(Menace nucléaire stratégique posée par la Corée du Nord)

10. La conjugaison des avancées réalisées par la RPDC dans ses programmes balistiques et nucléaires mettra bientôt le territoire continental des États-Unis et les capitales européennes à portée de ses missiles balistiques nucléaires. Il convient de noter que le groupe d'experts de l'ONU chargé, entre autres, d'évaluer les programmes d'armements illicites du pays, a indiqué dans son rapport de mars 2018 que les Nord-Coréens devaient encore démontrer les capacités de rentrée atmosphérique de leurs ICBM.

11. Dans son discours du Nouvel An 2018 à la population, Kim Jong-un a brandi la menace d'une production massive d'armes nucléaires et de missiles. La RPDC a conçu et développé son programme nucléaire en contravention aux accords internationaux en la matière et elle continue à ignorer les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Elle a menacé à plusieurs reprises d'attaquer la Corée du Sud, le Japon et les États-Unis.

12. L'arsenal nord-coréen se compose aussi d'armes chimiques et biologiques. La RPDC a commencé à fabriquer des armes chimiques dans les années 1950. Elle n'est pas partie à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC). On estime que son arsenal chimique est le troisième au monde. Dans son Livre blanc sur la défense de 2016, le ministère sud-coréen de la défense nationale indiquait que cet arsenal devait contenir entre 2 500 et 5 000 tonnes de gaz innervant, d'agents vésicants et hémotoxiques et autres agents chimiques. Les autorités de Pyongyang ont utilisé un agent innervant, le VX, pour assassiner Kim Jong-nam, le demi-frère de Kim Jong-un, à l'aéroport de Kuala Lumpur (Malaisie) en 2017.

13. La RPDC est, de surcroît, soupçonnée d'entretenir un programme d'armes biologiques offensives, alors même qu'elle est partie à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines (CIAB) et au Protocole de Genève. Elle est, à tout le moins, capable de mettre au point et de produire des armes biologiques et, toujours dans son Livre blanc de 2016, le ministère de la défense nationale de la Corée du Sud estimait que Pyongyang détenait notamment des bacilles du charbon et de la variole.

14. La RPDC est la société la plus militarisée de la planète : quelque 50 % des Nord-Coréens servent dans les forces armées – qui comptent deux millions d'hommes et de femmes –, sont réservistes ou travaillent pour le secteur militaire. Elle possède la quatrième armée du monde, et aussi la première artillerie : 13 000 pièces qui, pour la plupart, sont dotées d'une portée qui leur permet d'atteindre Séoul. Avec un budget militaire dont on estime qu'il représente plus d'un quart de son PIB, ses forces armées sont donc les premières au monde du double point de vue des effectifs et des dépenses de défense par habitant comme au regard des recettes nationales. Entre 2004 et 2014, Pyongyang a consacré en moyenne 3,5 milliards de dollars par an à ses dépenses de défense.

15. Les programmes nord-coréens d'armements nucléaires, balistiques, chimiques, biologiques et classiques font peser une menace directe sur la sécurité mondiale et régionale ; cette menace acquiert une dimension supplémentaire du fait de la fourniture illégale, à des acteurs étatiques ou non, de technologies se rapportant à ces types d'armes.

16. La RPDC a fourni des technologies propres aux missiles balistiques et des pièces détachées de missiles à des pays de la région MOAN, dont l'Égypte, contournant ainsi les sanctions internationales. En 2017, informées par les États-Unis de la présence d'une cargaison nord-coréenne potentiellement illicite à bord du *Jie Shun*, les autorités égyptiennes n'ont eu d'autre choix que d'arraisonner le navire, qui transportait 30 000 lance-roquettes et composants divers pour une valeur de 26 millions de dollars. Il s'agissait de la plus grosse prise effectuée depuis la mise en place d'un régime de sanctions à l'encontre de la RPDC. Le rapport de mars 2018 du groupe d'experts de l'ONU précise que les caisses contenant les armes « portaient clairement l'inscription "Al-Sakr Cairo" suivie d'une adresse identique à celle qui figurait sur les documents d'expédition, lesquelles mentionnaient comme destinataire *Al-Sakr Factory for Developed Industries* », à savoir la principale société égyptienne de recherche & développement dans le domaine des missiles.

17. Les pays africains dont les noms suivent auraient acheté des armes et du matériel militaire à la RPDC ces dernières années, en contravention au régime de sanctions de l'ONU : l'Angola, le Burundi, la République du Congo, la République démocratique du Congo, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Libye, le Mozambique, l'Ouganda, le Soudan et la Tanzanie. Par ailleurs, Pyongyang a prodigué une formation militaire aux forces armées d'une poignée de pays africains, toujours en contravention au régime de sanctions de l'ONU. Cette coopération date de plusieurs décennies. Par exemple, dans les années 1980, des troupes nord-coréennes ont appuyé le gouvernement de gauche issu du Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA), de même que le président du Zimbabwe, Robert Mugabe, contre son rival Joshua Nkomo et le président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, dans ses efforts pour reprendre le contrôle du pays.

18. De récents rapports, dont celui du groupe d'experts de l'ONU, signalent sur la poursuite du commerce des armes entre la RPDC et la Syrie. Les relations entre ces deux pays remontent à la guerre froide. Les échanges actuels portent notamment sur la vente de produits que les Syriens pourraient utiliser pour la fabrication d'armes chimiques. La guerre civile en Syrie est particulièrement profitable pour la RPDC, puisqu'elle a entraîné une augmentation des achats d'armes nord-coréennes. Les autorités de Pyongyang sont soupçonnées d'avoir envoyé en Syrie des conseillers techniques, des ingénieurs et peut-être même des troupes, l'objectif étant de venir en aide au régime de Bachar el-Assad dans sa lutte contre l'opposition. Grâce à sa coopération avec la RPDC, la Syrie a pu aussi construire, sur le modèle du réacteur nord-coréen de Yongbyon, un réacteur nucléaire que l'aviation israélienne a détruit en 2007.

19. Selon les spécialistes, les revenus que la RPDC tire de sa coopération avec l'Iran dans les seuls secteurs des ventes d'armes et de technologies propres aux armes nucléaires et aux missiles pourraient s'élever à 2 ou 3 milliards de dollars par an. Il existe aussi des preuves de ventes d'armes nord-coréennes aux insurgés houthis du Yémen et au Hezbollah libanais. D'après l'ONU, les ambassades et les diplomates de la RPDC du monde entier continuent à recourir à toute une gamme de subterfuges pour procurer des revenus au régime. Par exemple, de récents rapports insistent sur le rôle central de l'ambassade de la RPDC au Caire dans les ventes de missiles, de matériel militaire et de services à de nombreux pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

20. En août 2018, un rapport de l'ONU indiquait ceci : « [La RPDC] n'a pas mis un terme à ses programmes d'armes nucléaires et de missiles et continue à faire fi des résolutions du Conseil de sécurité en multipliant massivement les transferts illicites de produits pétroliers d'un navire à un autre, ainsi que les transbordements de charbon en mer en 2018. » Le même rapport précisait également que la RPDC entretenait une coopération militaire avec la Syrie et tentait de vendre des armes aux rebelles houthis en lutte au Yémen. Des spécialistes indépendants ont, par ailleurs, trouvé la preuve de la violation d'un embargo sur les textiles par Pyongyang, qui a exporté des biens de ce type pour un montant de plus de 100 millions de dollars à destination de la Chine, du Ghana, de l'Inde, du Mexique, du Sri Lanka, de la Turquie et de l'Uruguay entre octobre 2017 et mars 2018.

21. Bien que cette question n'ait pas de lien direct avec l'ampleur des problèmes sécuritaires posés par la RPDC, le présent rapport serait incomplet s'il n'évoquait pas les atrocités que le régime de Pyongyang fait endurer aux 25 millions de Nord-Coréens et les mauvais traitements et emprisonnements dont sont victimes les visiteurs étrangers.

22. La dictature nord-coréenne affiche, dans le domaine des droits humains, l'un des pires bilans au monde : dans la RPDC, les violations de ces droits sont incessantes, systématiques, largement répandues et outrancières. La commission d'enquête créée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU est parvenue à la conclusion que le régime de Pyongyang s'était rendu coupable à de multiples reprises de crimes contre l'humanité : extermination, meurtres, esclavage et torture. Des centaines de milliers de Nord-Coréens sont morts dans des camps (Association internationale du barreau, 2017). Le régime détourne les ressources publiques et empêche parfois l'aide

internationale de parvenir aux couches vulnérables de la population. La RPDC est le seul pays au monde où une population instruite, industrialisée et urbaine a souffert de famine en temps de paix.

23. Depuis de nombreuses années, les autorités nord-coréennes emprisonnent des ressortissants de pays étrangers et se servent d'eux pour exercer des pressions politiques, comme en témoigne l'exemple récent d'Otto Frederick Warmbier, un citoyen des États-Unis qui poursuivait ses études dans l'État du présent rapporteur (la Virginie), arrêté en janvier 2016 et condamné à 15 ans de travaux forcés pour « actes hostiles envers la RPDC » prétendument commis pendant un séjour dans le pays. M. Warmbier est mort peu après avoir été relâché, à l'issue des mauvais traitements à répétition subis pendant son incarcération. Des citoyens étrangers restent incarcérés en Corée du Nord, parmi lesquels de nombreux Japonais et Sud-Coréens (Ryall, 2018).

III. LE RÔLE DE LA CHINE ET DE LA RUSSIE

24. Pour ce qui est de la RPDC, la République populaire de Chine (RPC) tient un tigre par la queue, un tigre qu'elle ne peut ni dompter ni relâcher sans risques.

25. Les récentes velléités d'indépendance de la Corée du Nord vis-à-vis de la Chine montrent à quel point les relations entre les deux pays peuvent être complexes. Kim Jong-un a purgé l'appareil de l'État des responsables pro-chinois, parmi lesquels son oncle, Jang Song-thaek, brutalement exécuté. Il a aussi choisi la semaine pendant laquelle les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) tenaient leur sommet à Pékin pour faire exploser une arme nucléaire. Enfin, il a ordonné l'exécution par des agents nord-coréens de son demi-frère, Kim Jong-nam, qui vivait à Macao sous protection chinoise.

26. Cela dit, les relations entre la RPDC et la RPC ont acquis un caractère de nécessité. La Corée du Nord dépend économiquement de la Chine : cette dernière absorbe entre 80 et 90 % du commerce extérieur de la RPDC et, en 2016, elle a fourni 6 000 des 15 000 barils de pétrole brut que les Nord-Coréens consomment chaque jour (Agence d'information sur l'énergie, 2017). Qui plus est, les relations diplomatiques entre la Corée du Nord et la Chine ont connu une nette intensification immédiatement avant et après les rencontres au sommet que Kim Jong-un a eues avec le président sud-coréen, Moon Jae-in, d'une part, et avec le président américain Donald Trump, d'autre part. Alors qu'il ne s'était pas rendu en Chine depuis son accession au pouvoir, en 2011, le numéro un nord-coréen s'est rendu trois fois à Pékin en 2018 pour y rencontrer le président chinois, Xi Jinping.



Carte de la RPDC et emplacement des sites nucléaires nord-coréens

27. La Chine a tout intérêt à ce que la péninsule de Corée reste stable. Elle redoute en particulier un effondrement de la RPDC, qui se traduirait vraisemblablement par un déferlement de réfugiés sur son territoire. Qui plus est, une implosion de la Corée du Nord aurait de graves répercussions économiques et sociales sur les régions du nord-est de la Chine, lesquelles sont tributaires des échanges commerciaux transfrontaliers. Par ailleurs, la Chine voit dans la Corée du Nord un rempart contre une Corée du Sud démocratique et, par extension, contre les États-Unis. Des responsables et des scientifiques chinois se sont en outre dits préoccupés par d'éventuelles fuites de matières radioactives du centre d'essais nucléaires de Punggye-ri, désormais fermé, fuites qui risqueraient de contaminer les provinces chinoises voisines de Heilongjiang, Jilin et Liaoning (Taylor, 2018). Pour ces raisons, il est possible que la Chine soit favorable à l'arrêt des essais nucléaires nord-coréens.

28. Si, d'une façon générale, la Chine se conforme aux obligations que lui imposent les résolutions du Conseil de sécurité visant la Corée du Nord, ses entreprises et ses banques sont soupçonnées d'aider les autorités nord-coréennes à échapper aux sanctions en vigueur et à financer ainsi leurs programmes d'armes nucléaires et de missiles. Les entreprises chinoises continuent à faciliter les exportations de charbon et de minerai de fer ainsi que les importations de carburants, qui sont vitales. En 2017, Pékin a entravé les efforts des États-Unis pour instaurer un embargo pétrolier à l'encontre de la Corée du Nord.

29. Ces derniers temps, certains signes donnent à penser que Pékin entend utiliser les immenses moyens de pression dont elle dispose sur Pyongyang pour influencer sur l'évolution de la crise. Il apparaît que la RPC a réduit ses importations en provenance de la RPDC respectivement de 78,5 % et de 86,1 %, en janvier et février 2018 (CNBC, 2018). Il pourrait toutefois s'agir là d'un moyen de faire comprendre à Kim Jong-un que la crise ne sera réglée qu'aux conditions fixées par la Chine. Ce n'est qu'après avoir accepté de rencontrer les présidents de la Corée du Sud et des États-Unis que le président nord-coréen s'est précipité à Pékin pour un entretien avec son homologue chinois.

30. La RPDC entretient avec la Russie des relations de longue date qui s'expliquent par la proximité des deux pays et les liens étroits qui les unissaient pendant la guerre froide. Récemment, les autorités russes ont signifié à leurs homologues nord-coréennes qu'elles souhaitent approfondir ces relations pour développer leurs échanges commerciaux avec elles et servir leurs propres objectifs en matière de développement en Extrême-Orient. Les Russes sont l'un des principaux soutiens financiers de la RPDC et ont effacé il y a peu une dette de 10 milliards de dollars remontant à l'époque soviétique. Par ailleurs, ils accueillent sur leur territoire 40 000 travailleurs nord-coréens (Ha et Zilberman, 2018). Les échanges commerciaux bilatéraux ont doublé au cours du premier trimestre de 2017. Toujours en 2017, la Russie est devenue le deuxième partenaire commercial de la RPDC. Le volume des échanges entre les deux pays a atteint quelque 78 millions de dollars ; certes, ce chiffre est inférieur au pic de 2013 (112 millions), mais il est en légère augmentation par rapport à celui de 2016, en dépit d'un durcissement spectaculaire du régime de sanctions international à l'encontre de Pyongyang.

31. Les ports russes de Nakhodka et de Kholmok servent au transbordement des exportations de charbon nord-coréen depuis l'interdiction de ces dernières par le Conseil de sécurité de l'ONU en août 2017. Certaines sources indiquent également que le volume des exportations de pétrole russe à destination de la RPDC dépasse de loin les chiffres officiels. Selon des rapports non confirmés de décembre 2017, le prix de l'essence aurait baissé en Corée du Nord ; d'aucuns estiment que cette baisse s'explique par l'augmentation des livraisons de pétrole russe. Ces acquisitions illicites auxquelles se livre la RPDC et l'accroissement des échanges commerciaux avec la Russie ont quelque peu réduit la dépendance économique des Nord-Coréens vis-à-vis des Chinois. Le groupe d'experts de l'ONU évoque dans ses publications d'éventuelles violations russes des sanctions visant les importations de fer, d'acier et de charbon nord-coréens, la présence en Russie de banquiers et de courtiers en armements de la RPDC et l'existence de contraventions massives aux sanctions portant sur les transports maritimes, contraventions qui vont au-delà du simple transbordement du charbon nord-coréen.

32. De l'Ossétie du Sud à la Syrie en passant par l'Abkhazie et la Crimée, la Russie applique une stratégie géopolitique consistant à provoquer des conflits et à attiser l'incertitude et l'instabilité à l'étranger. La prévention d'un quelconque règlement de la crise qui sévit dans la péninsule de Corée s'inscrit dans le droit fil de cette stratégie, dès lors que Moscou voit dans la menace nord-coréenne une source d'incertitude stratégique. Bien qu'au Conseil de sécurité de l'ONU, la Russie ait voté en faveur des sanctions contre la RPDC, le moins que l'on puisse dire est qu'elle les applique mollement. Fin août 2018, la Russie a empêché la publication de la version originale du rapport que le comité des sanctions contre la Corée du Nord du Conseil de sécurité avait consacré à l'application de sanctions à l'encontre de Pyongyang et au programme nucléaire nord-coréen ; cette première version citait le nom de navires russes pour évoquer « une multiplication massive des transbordements illicites de produits pétroliers » au profit de la RPDC (*The Guardian*, 2018).

IV. L'USAGE DE LA FORCE

33. La multiplication des provocations et des menaces de la part de la RPDC, les progrès techniques accomplis par cette dernière dans le domaine des armements balistiques et nucléaires et l'incapacité ou le refus de ses deux principaux clients de la convaincre de s'engager sur la voie de la dénucléarisation suscitent de graves préoccupations et une immense frustration au sein de la communauté internationale.

34. En août 2017, après deux essais d'ICBM nord-coréens, le président des États-Unis a publiquement menacé d'envisager une frappe militaire contre la RPDC. L'usage de la force aurait cependant de profondes répercussions sur la sécurité mondiale. Plus de 25 millions de personnes vivant à Séoul ou dans ses alentours sont à portée de l'artillerie nord-coréenne. Le bilan estimatif d'un conflit de grande ampleur qui ne mettrait en œuvre que des armes classiques pourrait atteindre 300 000 victimes dans les jours qui suivraient immédiatement l'ouverture des hostilités. Ce bilan ne pourrait que s'aggraver au cas où la RPDC déploierait ses armes nucléaires, chimiques et biologiques. Les coûts de restauration et de reconstruction à la suite d'un conflit armé pourraient être astronomiques et donneraient probablement lieu à une demande d'aide massive à l'adresse des pays membres de l'OTAN.

35. La péninsule de Corée est l'une des régions les plus militarisées du monde et toute crise sécuritaire qui y surviendrait risquerait d'avoir des retombées sur les pays du voisinage, dont le Japon et la Chine, ainsi que sur la Russie. Il n'est pas nécessaire de dresser la liste des opérations militaires envisageables – depuis des frappes chirurgicales jusqu'au déploiement au sol d'unités combattantes – pour comprendre que l'option militaire comporte des conséquences imprévisibles et risque de provoquer d'immenses pertes humaines et matérielles. Elle devrait être reléguée au rang de solution la moins opportune à la crise de la péninsule et n'être utilisée qu'en dernier recours.

V. AMÉLIORER LE RÉGIME DE SANCTIONS CONTRE LA RPDC : APPLICATION, CONTRÔLE ET RENFORCEMENT

36. Une solution de substitution à l'usage de la force a été relativement bien accueillie par la communauté internationale, à savoir l'instauration et la mise en œuvre d'un vigoureux régime de sanctions à l'encontre de la RPDC. Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté, entre 2006 et mars 2018, onze résolutions sur les activités malveillantes et les programmes d'armement illicites de ce pays ; sept de ces résolutions ont été adoptées depuis 2016, ce qui atteste de l'accélération et du regain d'intensité des travaux sur les sanctions de l'ONU contre la Corée du Nord. Les membres permanents du Conseil de sécurité, la Chine et la Russie ont approuvé l'adoption de ces résolutions et des sanctions correspondantes.

37. Les résolutions adoptées avant 2016 visaient les activités de la RPDC directement liées à ses programmes d'armement et la prolifération. Entre autres restrictions, elles instaurent un embargo sur les ventes d'armes et sur les technologies à double usage se rapportant aux armements nucléaires et aux missiles ; elles prévoyaient aussi l'inspection des cargaisons à destination ou en provenance de la RPDC suspectées de contenir des produits prohibés. La poursuite du développement des technologies nucléaires et balistiques nord-coréennes a prouvé que les interdictions concernant les armements étaient insuffisantes.

38. Aussi des sanctions ont-elles été imposées à divers secteurs de l'économie de la RPDC, qui restreignent encore l'accès du pays aux mécanismes financiers internationaux. Avec sa résolution 2270 du 2 mars 2016, le Conseil de sécurité a commencé à adopter ce type de sanctions sectorielles, lesquelles touchent actuellement plus de 90 % des exportations nord-coréennes.

39. Les sanctions qui frappent les services financiers interdisent notamment la création d'entreprises mixtes avec des entités ou des particuliers nord-coréens, le transfert d'or à destination ou en provenance de la RPDC, l'octroi d'aides privées ou publiques aux échanges commerciaux avec le pays, toute relation avec des banques nord-coréennes et la passation de contrats d'assurance au bénéfice de navires nord-coréens ou de navires soupçonnés d'être utilisés dans le cadre d'activités prohibées.

40. Le régime de sanctions autorise le gel des avoirs des personnes qui monnaient de fortes sommes en espèces, contournent les sanctions ou soutiennent les programmes d'armes nucléaires, de missiles ou d'armes de destruction massive de la RPDC. Les pays membres de l'ONU sont invités à expulser les diplomates nord-coréens qui contournent les sanctions, les ressortissants nord-coréens représentant des entités désignées et tout ressortissant étranger travaillant pour une banque ou une institution financière de la RPDC.

41. Les interdictions et les inspections prévues par le régime de sanctions ont été étendues à la désignation d'un nouveau lot de navires auxquels peuvent s'appliquer des mesures de gel des avoirs, de saisie ou d'interdiction portuaire. Depuis 2017, les pays membres de l'ONU sont tenus de désenregistrer, de saisir, d'inspecter et d'immobiliser tout navire qu'ils soupçonnent de servir à des activités prohibées.

42. Le régime de sanctions interdit la vente ou la fourniture à la RPDC d'essence, de carburants pour avions, avions à réaction et engins spatiaux, ainsi que de tous les condensats et liquides de gaz naturel. Les résolutions du Conseil de sécurité de 2017 limitent en outre la vente ou la fourniture de produits pétroliers raffinés et de pétrole brut.

43. Les sanctions de l'ONU relatives aux ressources naturelles ont eu des répercussions sur l'économie nord-coréenne. La RPDC est riche en ressources de ce genre, mais les sanctions en question interdisent désormais le commerce de plomb et de minerai de plomb, de cuivre, de nickel, d'argent, de zinc, d'or, de minerai de titane et de vanadium, d'éléments de terres rares, de produits agricoles, de bois et de charbon d'origine nord-coréenne.

44. Elles interdisent aussi le commerce des fruits de mer – et autres produits de la pêche – et des textiles nord-coréens, tout comme la vente à la RPDC de machines industrielles, de véhicules de transport, de fer et d'acier. Quelques exceptions majeures de nature humanitaire ont été prévues dans le régime de sanctions de l'ONU.

45. En dépit des innombrables restrictions (dont ce rapport ne cite que quelques exemples) infligées à la RPDC pour la sanctionner pour son comportement menaçant et la dissuader de poursuivre l'exécution de programmes d'armements illicites, le régime de Pyongyang reste un régime paria, déterminé à mettre au point des technologies balistiques et nucléaires toujours plus perfectionnées. Jusqu'ici, le régime de sanctions n'a pas donné les résultats escomptés, et ce pour plusieurs raisons.

46. Premièrement, l'économie nord-coréenne est relativement isolée et la RPDC a conçu des tactiques qui lui permettent de contourner efficacement les sanctions. Dans ce contexte, elle applique les méthodes les plus diverses, dont le recours à des sociétés-écrans et à des navires battant pavillon étranger, le transbordement des marchandises destinées à l'exportation, ou encore, l'affectation à l'étranger de travailleurs dont les envois de fonds au pays constitueront une source de revenus. Les autorités nord-coréennes se livrent ouvertement à des activités criminelles : trafic de stupéfiants, contrefaçon de devises et piratage informatique de comptes bancaires. Selon le rapport en date du groupe d'experts de l'ONU, la RPDC est parvenue à générer en 2017 des recettes s'élevant à 200 millions de dollars grâce à l'exportation de charbon et d'autres biens de consommation figurant sur la liste des produits faisant l'objet de sanctions vers, essentiellement la Chine, la Russie, la Malaisie et le Vietnam. Bien que les pays membres de l'OTAN approuvent et appliquent le régime de sanctions de l'ONU, l'Europe demeure un champ de manœuvres de contournement desdites sanctions par la RPDC. Le rapport du groupe d'experts de l'ONU en 2018 fait état d'incidents récents. En 2017, l'Autriche a clôturé 12 comptes bancaires appartenant à des membres du personnel de l'ambassade de Corée du Nord ; des exportations de charbon et d'acier nord-coréens sont arrivées en France, en Allemagne et en Slovaquie tout au long de 2016 et 2017 ; enfin, pas plus tard que cette année, les immeubles occupés par des ambassades de la RPDC dans plusieurs pays d'Europe ont été remis en location.

47. Deuxièmement, l'application et le contrôle du régime de sanctions peuvent être améliorés. Les ports de transbordement russes mentionnés plus haut pourraient être fermés. Dans son rapport de 2017, le groupe d'experts dressait la liste de 16 banques – dont plusieurs étaient sises en Chine – qui n'avaient pas été désignées par l'ONU mais qu'il associait à diverses violations du régime de sanctions. La liste comprenait notamment la *First Eastern Bank-Rason*, la *First Trust Bank Corporation*, la *Ryugyong Commercial Bank*, la *Koryo Commercial Bank*, la *Haedong Bank*, la *Hana Banking Corporation* et la *Kumgyo International Commercial Bank*. Ces banques sont passibles de sanctions.

48. La surveillance et la régulation des assurances maritimes devraient être renforcées. Pas plus tard qu'en janvier 2017, deux compagnies – la *West of England P&I*, sise à Luxembourg et à Londres, et l'*American Club P&I*, sise aux États-Unis – ont assuré des navires battant pavillon nord-coréen ou en route pour la RPDC, en contravention aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU 2270 (2016) et 2321 (2016) (Huish, 2017). Le groupe d'experts a recommandé que « les compagnies d'assurances de protection et d'indemnisation maritimes introduisent dans leurs contrats une clause stipulant que tous les transferts impliquant une violation des résolutions et, en particulier, les transbordements de marchandises interdites et l'acheminement vers la RPDC de produits pétroliers, entraînent l'annulation des polices correspondantes ». Cependant, l'autorégulation de l'industrie n'est pas la meilleure méthode d'application des sanctions. Refuser d'octroyer toute assurance maritime aux bâtiments nord-coréens est peut-être la façon la plus efficace d'amener la RPDC à changer de comportement.

49. Troisièmement, le régime de sanctions peut encore être renforcé. Les pays membres de l'OTAN pourraient être encouragés à demander le rapatriement des travailleurs nord-coréens avant l'expiration du délai de 24 mois prévu dans la résolution 2397 du Conseil de sécurité (2017). Les restrictions en matière d'assurance maritime pourraient être étendues à tous les navires battant pavillon nord-coréen et à tous ceux qui servent au commerce avec la RPDC. Plutôt que d'imposer des plafonds pour les produits pétroliers raffinés et le pétrole brut, l'ONU pourrait décréter des interdictions absolues semblables à celles qui touchent la vente de diverses ressources naturelles. De surcroît, des sanctions secondaires pourraient être adoptées et appliquées contre les banques qui continuent à financer le commerce et les affaires avec la RPDC. Ces banques seraient ainsi effectivement coupées du système financier international et peu d'entre elles seraient disposées à en payer le prix.

50. Enfin, la communauté internationale doit préciser une fois de plus les mesures incitatives dont elle est disposée à faire profiter la RPDC pour convaincre cette dernière de renoncer à son programme d'armes nucléaires. Ces mesures sont essentielles à l'aboutissement du régime de sanctions destiné à prévenir tout comportement indésirable. En réponse aux activités nucléaires illicites de l'Iran, l'ONU avait élaboré un régime de sanctions rigoureux qui avait amené les autorités de Téhéran à la table des négociations. Mais c'est la promesse d'un assouplissement de ce régime et d'une intensification des échanges commerciaux avec la communauté internationale qui avait convaincu l'Iran de faire marche arrière dans le domaine nucléaire et d'adopter le Plan d'action global conjoint (JCPOA) auquel le pays continue à se conformer à ce jour. L'offre de mesures incitatives en vue d'une dénucléarisation est un élément crucial de toute démarche diplomatique vis-à-vis de la RPDC. Les récentes rencontres entre MM. Trump et Kim Jong-Un, leurs déclarations et les entretiens entre le président nord-coréen et son homologue sud-coréen sont destinés à garantir la sérénité des opérations de vérification du processus de dénucléarisation de la RPDC. Le secrétaire d'État américain, Mike Pompeo, s'est rendu en Corée du Nord à quatre reprises au moins pour prolonger cette dynamique diplomatique et, en octobre 2018, il aurait obtenu, lors d'une entrevue avec Kim Jong-Un, la promesse d'une seconde rencontre entre celui-ci et M. Trump.

51. Cependant, au moment de la rédaction de ces lignes, il est trop tôt pour dire si la direction nord-coréenne est prête à honorer ses obligations internationales en échange d'une déclaration mettant officiellement fin à la guerre de Corée et annonçant la levée du régime de sanctions international. Après le Sommet de Singapour, une nouvelle s'est largement répandue selon laquelle les services de renseignement américains confirmaient une intensification des activités dans l'usine où avait été fabriqué le premier ICBM nord-coréen. Un autre rapport du renseignement américain décrivait dans le détail les efforts déployés par Pyongyang pour dissimuler ses activités nucléaires : La possibilité que la RPDC trompe la communauté internationale quant à l'ampleur et à la teneur de son programme nucléaire illicite suscite une vive inquiétude. Compte tenu de ces points négatifs, il est nécessaire d'appliquer un régime de sanctions rigoureux jusqu'à ce que les autorités nord-coréennes fassent montre d'un engagement vérifiable en faveur de la dénucléarisation. Et, comme dans le cas du JCPOA, les pays membres de l'OTAN pourraient intervenir dans le soutien, le financement ou la conclusion d'un accord de dénucléarisation.

VI. L'OTAN ET L'INTERDICTION MARITIME

52. Au-delà des sanctions, il est nécessaire de mener des activités d'interdiction maritime plus énergiques, activités qui relèvent directement de la mission de l'OTAN ; ces activités – notamment celles qui perturbent les réseaux entretenus par la RPDC pour la distribution d'armes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord – doivent viser l'acheminement de cargaisons contrevenant au régime de sanctions de l'ONU.

53. Pour consolider ce régime, la communauté internationale a pris des mesures de rétorsion à l'encontre de compagnies et de navires qui prenaient part à des activités commerciales illicites. Dans ce contexte, elle a annoncé en mars 2018 une nouvelle série de sanctions contre 21 compagnies et 28 navires associés à la contrebande de marchandises prohibées à destination ou en provenance de la RPDC (Nichols, 2018). Au nombre des autres mesures arrêtées récemment pour empêcher celle-ci de se livrer à des activités maritimes interdites figurent les sanctions états-uniennes de janvier 2018 contre six cargos et l'inscription de quatre navires sur la « liste noire » de l'ONU en décembre 2017. Pour contribuer à l'application des sanctions portant sur les activités maritimes interdites, le département du Trésor des États-Unis a diffusé une notice internationale décrivant les méthodes utilisées par les bâtiments nord-coréens pour contourner les sanctions : extinction des transpondeurs, modification de l'identité des navires et transbordements d'un navire à un autre. Les restrictions relatives à la vente de marchandises et d'armes nord-coréennes ne sont efficaces que si elles sont réellement appliquées, ce qui passe par l'organisation d'opérations maritimes à échelle mondiale destinées à arraisonner, inspecter et immobiliser les navires transportant des cargaisons illicites.

54. Il est de l'intérêt de l'OTAN et de ses membres de soutenir les mesures destinées à faire respecter les sanctions et d'enrayer la prolifération des ADM. Le dernier rapport du groupe d'experts expose dans le détail la coopération illicite qu'entretiennent la Syrie et la RPDC autour de programmes d'armes chimiques et de missiles balistiques. Il relate « plus de 40 livraisons de marchandises entre la RPDC et la République arabe syrienne de 2012 à 2017, livraisons non notifiées préalablement et provenant de sociétés signalées par les pays membres comme étant des façades du centre de recherches et d'études scientifiques de l'État syrien ». Le groupe d'experts a aussi constaté que des techniciens nord-coréens continuaient à « travailler dans des usines d'armes chimiques et de missiles à Barzah, Adra et Hama » et que 13 conteneurs maritimes à destination de la Syrie dissimulaient une quantité suffisante de carrelage résistant à l'acide pour pouvoir construire une grande usine d'armes chimiques.

55. Le dictateur syrien Bachar el-Assad a utilisé à plusieurs reprises des armes chimiques contre la population civile de son pays. Ces actes révèlent un aspect particulièrement horrible et condamnable de sa brutalité et contreviennent aux dispositions de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. L'emploi d'armes chimiques a entraîné une exacerbation du conflit et provoqué une crise humanitaire dont le bilan s'élève déjà à plus de 400 000 morts et au déplacement de 11 millions de Syriens, dont 4 millions ont trouvé refuge en Turquie, pays membre de l'OTAN, et un million en Europe (*Syrian Refugees*, 2016).

56. En octobre 2016, l'OTAN a lancé l'opération *Sea Guardian* pour, entre autres, procéder à des manœuvres d'interdiction maritime et faire obstacle à la prolifération d'ADM. Dans le contexte de l'interdiction maritime, des unités peuvent être « affectées à des missions de réaction rapide et recourir à des forces spéciales et à des experts en armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) pour monter à bord des navires suspects ».

57. L'OTAN dispose de forces navales permanentes qui permettent à l'Alliance d'assurer une présence navale constante et de procéder à des exercices, des manœuvres et des visites portuaires programmés. Ces forces ont déjà été déployées dans le passé. Par exemple, l'opération *Unified Protector* a joué un rôle essentiel dans l'application d'un embargo sur les livraisons d'armes à la Libye en 2011. L'OTAN a également aidé Frontex (l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne) et les autorités grecques et turques dans leurs efforts pour endiguer la crise des réfugiés et des migrants en mer Egée. Entre 2009 et 2016, l'opération *Ocean Shield* a contribué à l'exécution des plans de la communauté internationale destinés à mettre un terme aux actes de piraterie et protéger les convois d'aide humanitaire au large de la Corne de l'Afrique. Une opération similaire pourrait et devrait être menée pour empêcher les échanges commerciaux et les activités de prolifération illicites de la RPDC.

VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

58. La RPDC continuera à représenter un grave risque pour la sécurité mondiale aussi longtemps qu'elle n'honorera pas intégralement ses obligations internationales, y compris l'élimination de ses missiles balistiques ainsi que de ses moyens de guerre nucléaire, chimique et biologique et l'arrêt de tous les programmes relatifs à ces armes. La partie du monde qui devient à portée de ses armes balistiques et nucléaires ne cesse de s'étendre et ses programmes d'armements illicites sapent les régimes de non-prolifération et les accords internationaux de maîtrise des armements. Par ailleurs, Pyongyang déstabilise la région MOAN – où règne une situation hautement explosive – au voisinage de l'Europe. Cela est dû principalement à la poursuite de ses activités de prolifération, lesquelles comprennent la vente d'armes conventionnelles et non conventionnelles et la fourniture d'une assistance technique dans le domaine des armements. En fait, le rapport de l'ONU pour 2018 indique que « la coopération militaire avec la République arabe syrienne, pourtant interdite, s'est poursuivie sans aucun fléchissement ». Aussi l'OTAN en tant que telle et ses pays membres

doivent-ils entreprendre clairement et directement de parer aux menaces émanant de la Corée du Nord.

59. Le présent rapport recommande aux Alliés d'améliorer l'application du régime de sanctions mis en place à l'encontre de la RPDC, d'une part, et d'approuver l'élargissement de ce régime au sein de l'ONU ou via leurs législations respectives, d'autre part.

- a) Les Alliés devraient approuver l'adoption de restrictions exhaustives quant aux assurances maritimes des navires de la RPDC et des navires utilisés à des fins d'échanges commerciaux avec ce pays.
- b) Les Alliés devraient appliquer aux banques qui contreviennent au régime de sanctions de l'ONU des sanctions secondaires qui les couperaient effectivement du système financier international.
- c) Les Alliés devraient intensifier encore la surveillance des agissements des diplomates nord-coréens opérant sur leurs territoires respectifs, de manière à s'assurer que ces diplomates n'abusent pas de leur statut pour se livrer à des activités commerciales ou autres.
- d) Les Alliés devraient appliquer immédiatement les restrictions adoptées en 2017 en ce qui concerne les travailleurs nord-coréens.

60. Les échanges commerciaux internationaux de la RPDC – échanges limités – se font principalement par voie maritime. La flotte marchande nord-coréenne compte quelque 240 bâtiments. Aussi l'interdiction du transport par mer de cargaisons illicites en provenance de la RPDC exercerait une pression considérablement accrue sur les autorités de Pyongyang. Les opérations d'interdiction contribueraient aussi à restreindre les activités de prolifération d'ADM de la RPDC. Des forces navales devraient être mises en œuvre pour mener efficacement les opérations d'interdiction et il serait de l'intérêt des Alliés – et, d'ailleurs, de la communauté internationale tout entière – de prendre part aux opérations maritimes conduites à échelle mondiale pour mettre un terme aux échanges commerciaux illicites de la Corée du Nord.

61. L'OTAN devrait par conséquent :

- a) procéder à la concrétisation des volets « Interdiction » et « Contre-prolifération » de l'opération *Sea Guardian* pour aider à l'élimination de la menace que la RPDC fait peser sur la sécurité internationale.
- b) contribuer à la prévention des échanges commerciaux illicites avec la RPDC par le déploiement d'unités navales à l'instar du Royaume-Uni, qui a récemment annoncé l'envoi d'un navire de guerre au large de la RPDC (Kelly, 2018).

BIBLIOGRAPHIE

- Agence d'information sur l'énergie, "Korea, North", May 2017, www.eia.gov/beta/international/analysis.cfm?iso=PRK
- Association internationale du barreau, "Report: Inquiry on Crimes Against Humanity in North Korea's Political Prisons", 12 December 2017 www.ibanet.org/Article/NewDetail.aspx?ArticleUid=8ae0f29d-4283-4151-a573-a66b2c1ab480
- CNBC, "China applies its own maximum pressure policy on Pyongyang", 7 April 2018, www.cnbc.com/2018/04/07/china-applies-its-own-maximum-pressure-policy-on-pyongyang.html
- CNBC, "China applies its own maximum pressure policy on Pyongyang", 7 April 2018, www.cnbc.com/2018/04/07/china-applies-its-own-maximum-pressure-policy-on-pyongyang.html
- Groupe d'experts de l'ONU, Rapport final présenté par le Groupe d'experts en application de la résolution 1874 (2009) , S/2018/171, https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1718/panel_experts/reports
- Ha, Mathew and Zilberman, Boris, "President Trump Calls Out Russia for Helping North Korean Sanctions Evasion", *Foundation for Defense of Democracies*, Policy Brief, 18 January 2018, www.defenddemocracy.org/media-hit/mathew-ha-president-trump-calls-out-russia-for-helping-north-korean-sanctions-evasion/
- Huish, Robert, "The Failure of Maritime Sanctions Enforcement against North Korea", *Asia Policy*, no. 3, January 2017, www.nbr.org/publications/asia_policy/free/03312017/AsiaPolicy23_Huish_January2017.pdf
- Kelly, Tim, "British warship to help police North Korean sanctions", *Reuters*, 11 April 2018, www.reuters.com/article/us-northkorea-missiles-britain/british-warship-to-help-police-north-korean-sanctions-idUSKBN1H11HW
- Kelly, Tim, "NATO chief urges full implementation of North Korean sanctions to counter global threat", *Reuters*, 31 October 2017, www.reuters.com/article/us-northkorea-missiles-nato/nato-chief-urges-full-implementation-of-north-korean-sanctions-to-counter-global-threat-idUSKBN1D007J
- Nichols, Michelle, "UN blacklists dozens of ships, companies over North Korea smuggling", *Reuters*, 30 March 2018, www.reuters.com/article/us-northkorea-missiles-un/u-n-blacklists-dozens-of-ships-companies-over-north-korea-smuggling-idUSKBN1H61OZ
- Ryall, Julian, "Don't forget about other foreigners trapped in North Korea's prison camps, human rights activists warn," *The Telegraph*, 10 May 2018, <https://www.telegraph.co.uk/news/2018/05/10/dont-forget-foreigners-trapped-north-koreas-prison-camps-human/>
- Syrian Refugees, "The Syrian refugee crisis and its repercussions for the EU", September 2016, <http://syrianrefugees.eu/>
- Taylor, Adam, "North Korea's mountain mystery: Is Punggye-ri Nuclear Test Site still functional?," *The Washington Post*, 25 April 2018, https://www.washingtonpost.com/news/worldviews/wp/2018/04/25/north-koreas-mountain-mystery-is-punggye-ri-nuclear-test-site-still-functional/?noredirect=on&utm_term=.94e3187e7d68.
- The Guardian, "UN experts 'caved in' to Russia on North Korea sanctions report – US", 14 September 2018 <https://www.theguardian.com/world/2018/sep/14/un-experts-caved-in-to-russia-on-north-korea-sanctions-report-us>
- Warrick, Joby and Simon Denyer, "A 'massive' spike in oil smuggling has eased the economic pressure on North Korea." *The Washington Post*, September 20, 2018, https://www.washingtonpost.com/world/national-security/a-massive-spike-in-oil-smuggling-has-eased-the-economic-pressure-on-north-korea/2018/09/20/1f6b684a-bc35-11e8-8792-78719177250f_story.html?utm_term=.26138dbd2368
- Washington Post, *Pompeo, Kim Jong Un Agree To Hold 2nd Summit With Trump As Soon As Possible*, by Simon Denyer, 7 October 2018 https://www.washingtonpost.com/world/pompeo-meets-kim-jong-un-in-north-korea-for-talks-on-denuclearization/2018/10/07/d9832280-c997-11e8-9c0f-2ffaf6d422aa_story.html?utm_term=.6afed817c304
- Washington Post, *North Korea Working To Conceal Key Aspects Of Its Nuclear Program U.S. Officials Say*, by Ellen Nakashima and Joby Warrick, 30 June 2018 https://www.washingtonpost.com/world/national-security/north-korea-working-to-conceal-key-aspects-of-its-nuclear-program-us-officials-say/2018/06/30/deba64fa-7c82-11e8-93cc-6d3beccdd7a3_story.html?noredirect=on&utm_term=.ece8b8efdf25